

CUP 175 / **SEPTEMBRE** > Liège : 08/09 > Bruxelles : 15/09 > Charleroi : 22/09**Théorie et pratique de l'expertise civile et pénale***Georges de Leval, professeur émérite de l'U.Lg.*

Cette formation, dédiée à la chère mémoire de Thierry Papart, sera entièrement consacrée à l'expertise judiciaire, civile et pénale, en alliant la théorie et la pratique. Dans un premier temps, il s'agira de rappeler l'importance des droits fondamentaux, de présenter le statut de l'expert en y intégrant les nouvelles règles relatives au registre national des experts judiciaires et de faire le point sur l'état actuel de la procédure civile et pénale de l'expertise. La seconde partie sera consacrée à la pratique de cinq types d'expertise, soit en matière médicale, comptable, psychologique, de construction et de roulage.

CUP 176 / **OCTOBRE** > Liège : 13/10 > Louvain-la-Neuve : 20/10 > Charleroi : 27/10**Les sûretés réelles mobilières***Isabelle Durant, professeure à l'U.C.L.*

La loi du 11 juillet 2013, dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} janvier 2018 au plus tard, a profondément réformé le régime du gage. Cette loi a déjà été amendée sur plusieurs points. Alors qu'elle est à présent en passe de devenir obligatoire, c'est fort à propos que la Commission – Université Palais a décidé de consacrer une séance aux sûretés réelles mobilières. La « réforme de la réforme » fera l'objet d'une attention particulière mais le recyclage sera aussi l'occasion de développer des questions d'actualité relevant du domaine des privilèges et des hypothèques non touchées par la réforme.

CUP 177 / **NOVEMBRE** > Liège : 10/11 > Bruxelles : 17/11 > Charleroi : 24/11**Modes alternatifs de règlement des conflits : réformes et actualités***Olivier Caprasse, professeur ordinaire à l'U.Lg., avocat*

Plus que jamais, la recherche de la voie procédurale la plus appropriée est au cœur des préoccupations des justiciables, de leurs conseils mais aussi des juges et du législateur. On pense ainsi aux nombreuses initiatives prises par différents tribunaux, barreaux et aux réformes législatives actuellement en discussion. Les sessions de novembre de la CUP permettront de faire le point sur ce que sont devenus ces modes et de refaire le tour des possibilités qu'ils offrent, qu'il s'agisse de l'arbitrage, de la médiation, de la tierce décision obligatoire ou bien encore du droit collaboratif.

CUP 178 / **DÉCEMBRE** > Liège : 01/12 > Louvain-la-Neuve : 08/12 > Charleroi : 15/12**Actualités en droit de l'aide et de la protection de la jeunesse***Thierry Moreau, professeur à l'U.C.L., avocat*

Depuis la sixième réforme de l'État, la matière de l'aide et de la protection de la jeunesse est presque entièrement communautarisée. Il est donc utile d'examiner les changements déjà adoptés et ceux en cours de discussion à l'égard tant des mineurs en danger que ceux en infraction avec la loi, et ce dans les trois Communautés et à Bruxelles. De même, il est nécessaire de réaliser une étude approfondie de la jurisprudence, tant internationale que nationale. Cette session de la CUP a l'ambition de faire le point sur tous ces bouleversements et de fournir aux praticiens des outils qui leur permettront de les maîtriser.

Informations pratiques**Date**

Le vendredi, de 15h à 18h.

Une seule exception : le jeudi 18 mai 2017 à Charleroi, dans le cadre du congrès bisannuel d'AVOCATS.BE

Lieu

- Liège, Faculté de droit de l'U.Lg., Sart Tilman (auditoire de Méan), Place des Orateurs, 3 - 4000 Liège ;
- Bruxelles, Maison de l'avocat, AVOCATS.BE, Avenue de la Toison d'Or, 65 - 1060 Bruxelles, ou salle Popelin, Rue de la Régence, 63 - 1000 Bruxelles (niveau -1) ;
- Louvain-la-Neuve (U.C.L.), lieu à préciser ultérieurement ;
- Charleroi, Auditoire Paul Verlaine, Palais du Verre (nouveau Palais de justice), Boulevard de Fontaine, 10 - 6000 Charleroi.

Frais d'inscription

Les prix comprennent les volumes de la formation permanente CUP – les formules « sans ouvrage » – l'accès au streaming sur La plate-forme eCampus, ainsi que les pauses-café. L'abonnement est nominatif et non cessible. Nouveauté : le streaming est gratuit et automatique pour toute inscription à la CUP de Liège !

Avec ouvrage	Sans ouvrage
Formule 1 (par séance) :	Formule 1 (par séance) :
Tous : 65 €	Tous : 32 € Stagiaires 1 ^{re} année et étudiants : gratuit
Formule 2 (cycle complet) :	Formule 3 (cycle complet) :
Tous : 290 € Avocats du barreau de Liège : 250 € Avocats stagiaires : 200 €	Tous : 135 € Avocats du barreau de Liège : 115 € Avocats stagiaires à partir de la 2 ^e année : 95 € Stagiaires 1 ^{re} année et étudiants : gratuit

Frais de port : 8 € par envoi et sur demande ou 60 € pour envoi systématique des 8 ouvrages du cycle.

Nous ne garantissons pas la remise des volumes non réclamés dans l'année.

Collection CUP : Les ouvrages seront également mis en vente par les éditions Anthemis après les recyclages.

Formation permanente

L'Institut de formation judiciaire prend en charge la participation des magistrats, stagiaires judiciaires et personnel des greffes et parquets *effectivement présents*. Toutefois, l'F.J. reconnaît la formation suivie en *streaming video*, moyennant demande de codes d'accès.

AVOCATS.BE et O.V.B. : 3 points maximum par séance ; 1 point par heure réellement suivie.

Secrétaire général de la Commission Université-Palais

Me Véronique d'Huart, Université de Liège, CUP, Quartier Agora, Place des Orateurs, 3 - B31, 4000 Liège - Tél. 04.366.30.26 - Fax 04.366.47.56 - v.dhuart@ulg.ac.be

Secrétariats des CUP

- CUP Liège (U.Lg.) : Mme Sylvia Lehnen, Université de Liège, Quartier Agora - Place des Orateurs, 3 - B31, 4000 Liège - Tél. 04.366.91.14 - Fax 04.366.47.56 - sylvia.lehnen@ulg.ac.be
- CUP Bruxelles/Louvain-la-Neuve (U.C.L.) : Mme Anne Glorie et Mme Dominique Dyckmans, Centre de formation professionnelle de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles, Rue de la Régence, 63 (1^{er} étage), 1000 Bruxelles - Tél. 02.519.83.42 - Fax 02.514.16.53 - formation@barreaudebruxelles.be
- CUP Charleroi : Mme Valérie Degraeve, Palais de justice, Secrétariat permanent du barreau de Charleroi, Avenue Général Michel, 2, 6000 Charleroi - Tél. 071.20.07.03 - Fax 071.20.07.04 - cup@barreaudecharleroi.be

CUPCommission Université-Palais
Université de Liège

CUP 171 > Liège : 03/02 > Bruxelles : 10/02 > Charleroi : 17/02

Les droits du justiciable face à la justice pénale

CUP 172 > Liège : 21/04 > Louvain-la-Neuve : 28/04 > Charleroi : 05/05

Le droit fiscal en 2017 : questions choisies

CUP 173 > Charleroi : 18/05

L'accès à la justice

CUP 174 > Liège : 02/06 > Louvain-la-Neuve : 09/06 > Charleroi : 16/06

Responsabilité, indemnisation et recours - Morceaux choisis

CUP 175 > Liège : 08/09 > Bruxelles : 15/09 > Charleroi : 22/09

Théorie et pratique de l'expertise civile et pénale

CUP 176 > Liège : 13/10 > Louvain-la-Neuve : 20/10 > Charleroi : 27/10

Les sûretés réelles mobilières

CUP 177 > Liège : 10/11 > Bruxelles : 17/11 > Charleroi : 24/11

Modes alternatifs de règlement des conflits : réformes et actualités

CUP 178 > Liège : 01/12 > Louvain-la-Neuve : 08/12 > Charleroi : 15/12

Actualités en droit de l'aide et de la protection de la jeunesse

CUP 171 / **FÉVRIER** > Liège : 03/02 > Bruxelles : 10/02 > Charleroi : 17/02

Les droits du justiciable face à la justice pénale

Vanessa Franssen, professeur à l'U.Lg. et Adrien Masset, professeur extraordinaire à l'U.Lg., avocat

La procédure pénale est prise d'une frénésie de changements dont les meilleures pages sont encore à écrire. Il demeure que les modifications se sont déjà multipliées et que le temps est venu, au milieu du gué, de s'arrêter pour examiner, expliquer, commenter et synthétiser ce grand balancier. La présente formation de la CUP a décidé de mettre le justiciable au centre de l'édifice.

Table des matières

Les droits du justiciable dans le cadre d'une procédure pénale en général

- Le droit d'accès sans restriction à un avocat dans les procédures pénales: (enfin) une révolution copernicienne? = **Pierre Monville** et **Mona Giacometti**
- Les droits de la victime = **Adrien Masset**
- La réforme de l'aide juridique: suivez le guide! = **Olivier Michiels** et **Géraldine Falque**

Les droits du justiciable dans le cadre de certaines procédures pénales spécifiques

- Les droits du justiciable confronté à la détention préventive (y compris la détention sous surveillance électronique) = **Ludivine Kerzmann**
- Les droits du justiciable dans la phase de l'enquête à l'épreuve de la loi « pot-pourri II » = **Dimitri de Beco** et **Caroline Heymans**
- Vers plus de droits pour le justiciable sur l'internet? Un nouveau cadre légal pour lutter contre la criminalité dans la société de l'information = **Vanessa Franssen** et **Stanislaw Tosza**
- Les droits du justiciable à des voies de recours ordinaires depuis la loi « pot-pourri II » = **Patrick Thevissen** et **Daisy Chichoyan**

Les droits du justiciable sur le plan des sanctions pénales

- Les droits du justiciable dans le cadre du débat relatif à la sanction (la correctionnalisation, la suspension et le sursis, et/ou les peines alternatives) = **Marc Nève** et **Sandra Berbuto**
- Le droit du justiciable dans le cadre de la loi sur l'internement (y compris la loi « pot-pourri III ») = **Élodie Jacques**
- La justice négociée et les droits du justiciable = **André Risopoulos** et **Julien Uyttendaele**

CUP 172 / **AVRIL, MAI** > Liège : 21/04 > Louvain-la-Neuve : 28/04 > Charleroi : 05/05

Le droit fiscal en 2017 : questions choisies

Isabelle Richelle, chargée de cours à l'U.Lg., maître de conférences à l'ESSF et aux FUCAM, avocate et Marc Bourgeois, professeur ordinaire à l'U.Lg., co-président du Tax Institute de l'U.Lg., directeur du master de spécialisation en droit fiscal de l'U.Lg.

Tant du point de vue de ses principes que de sa technique, le droit fiscal belge a connu, ces derniers mois, des évolutions remarquables. Le Tax Institute de l'Université de Liège propose ici un programme axé sur les besoins spécifiques des avocats. La première partie a trait au droit fiscal matériel. Trois questions sont choisies en fonction de leur intérêt tout particulier ou de leur actualité. La seconde partie se penche sur des questions procédurales proprement dites.

Table des matières

- La fiscalité immobilière: la délicate conjugaison de la T.V.A. et des droits d'enregistrement = **Vincent Sepulchre**
- Le régime fiscal des holdings et plus-values internes: actualités législatives = **Denis-Emmanuel Philippe**
- Le *crowdfunding*: quel intérêt pour les avocats? = **Kim Vandeveld** et **Sébastien Wolff**

CUP 173 / **MAI** > Charleroi : 18/05

L'accès à la justice

Jérémie Van Meerbeeck, professeur à l'U. Saint-Louis Bruxelles

Si le thème de l'accès à la justice n'est pas neuf, il reste d'une actualité brûlante. Cette formation, qui couronne le congrès bisannuel d'AVOCATS.BE, rappellera aux praticiens quelques principes issus de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme en matière d'accès à la justice et examinera la portée très concrète de cet accès en droit belge, à travers les questions de l'aide juridique et de l'assistance judiciaire, de l'assurance protection juridique et des droits de greffe. Ces contributions seront complétées par un éclairage complémentaire (point de vue de l'huissier de justice) et une question moins connue mais déterminante, à savoir les enjeux relatifs à l'accès à la Cour de cassation en matière civile et pénale.

Table des matières

- L'accès à la justice à l'aune des exigences de la Cour européenne des droits de l'homme = **Jérémie Van Meerbeeck**
- L'accès à la Cour de cassation en matière civile et pénale = **Albert-L. Fettweis** et **Damien Vandermeersch**
- L'aide juridique et l'assistance judiciaire = **Jean-Pierre Jacques**
- L'assurance protection juridique = **Isabelle Reusens**
- Le point de vue de l'huissier sur l'accès à la justice = **Patrick Gielen**
- Les droits de greffe = **Caroline Verbruggen**

CUP 174 / **JUIN** > Liège : 02/06 > Louvain-la-Neuve : 09/06 > Charleroi : 16/06

Responsabilité, indemnisation et recours - Morceaux choisis

Bernard Dubuisson, professeur ordinaire à l'U.C.L. et Noël Simar, avocat, maître de conférences invité à l'U.C.L.

Le droit de la responsabilité civile extracontractuelle est en perpétuelle évolution. La jurisprudence de la Cour de cassation relative au recours direct de l'employeur public ne cesse de connaître de nouveaux rebondissements. Sous l'angle de la réparation des dommages, les méthodes d'indemnisation de l'incapacité personnelle suscitent encore et toujours des controverses. L'information financière que les opérateurs économiques doivent désormais fournir obligatoirement aux investisseurs constitue une source de responsabilité nouvelle. Les terribles attentats de mars 2016 conduisent à s'interroger sur la manière dont le droit belge organise l'indemnisation des dommages causés par des actes de terrorisme. Enfin, dans un contexte où les incertitudes se rapportant à la faute, au lien causal et au dommage sont de plus en plus nombreuses, la question de la charge de la preuve en droit de la responsabilité devient un enjeu majeur.

Table des matières

- Le recours direct, dernières évolutions = **Thomas Dubuisson**
- L'incapacité personnelle et son indemnisation = **Julien Cowez**
- La responsabilité civile du fait des informations financières = **Thomas Malengreau**
- Les actes de terrorisme, responsabilités, assurances et indemnisation = **Bernard Dubuisson** et **Nicolas Estienne**
- La charge de la preuve en droit de la responsabilité civile extracontractuelle = **Virginie Ronneau**

Nom : Prénom :
 Fonction : T.V.A. :
 Rue : N° : Bte :
 Code postal : Localité :
 Tél. : Fax :
 E-mail : Boîte palais :

Formule 1 - Cochez la(les) séance(s) de votre choix: (CUP) 171 172 173 174 175 176 177 178
 × 65 € (avec ouvrage)
 × 32 € (sans ouvrage)
 × 0 € (sans ouvrage - étudiants et stagiaires 1^{er} année)
 × 8 € (frais d'envoi par ouvrage)

Formule 2 - Cycle complet avec ouvrages (8 séances) × 290 €
 × 250 € (avocats du barreau de Liège)
 × 200 € (avocats stagiaires)

Formule 3 - Cycle complet sans ouvrage
 × 135 €
 × 115 € (avocats du barreau de Liège)
 × 95 € (avocats stagiaires)

..... × 8 € (frais d'envoi par ouvrage)
 × 60 € (frais d'envoi pour l'envoi systématique des 8 ouvrages du cycle)

- Prise en charge par l'Institut de formation judiciaire
 Soit : € en un versement
 en deux versements (le premier pour le 30 janvier ; le second pour le 1^{er} septembre)
 Souhaite une attestation pour paiement (merci d'indiquer votre n° de T.V.A.)

Liège (U.Lg.), compte financier CUP Liège - IBAN : BE39 3400 0962 0519 - BIC : BBRUBEBB
 Bruxelles / Louvain-la-Neuve (U.C.L.), compte financier CUP Bruxelles - IBAN : BE16 6300 2326 2174 - BIC : BBRUBEBB
 Charleroi, compte financier CUP Charleroi - IBAN : BE49 6300 4452 4271 - BIC : BBRUBEBB
 Communication : « Nom + Prénom + Formule n° xxx »

Demande des codes d'accès pour le *streaming vidéo*
 Date : Signature :

Bulletin à renvoyer au secrétariat de votre CUP:

- Liège (U.Lg.) : Mme Sylvia Lehnen, Université de Liège, Quartier Agora, place des Orateurs, 3, B31, 4000 Liège
Tél. 04.366.91.14 - Fax 04.366.47.56 - sylvia.lehnen@ulg.ac.be ou cup@ulg.ac.be
- Bruxelles/Louvain-la-Neuve (U.C.L.) : Mme Anne Glorie et Mme Dominique Dyckmans, Centre de formation professionnelle de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles, rue de la Régence, 63 (1^{er} étage), 1000 Bruxelles
Tél. 02.519.83.42 - Fax. 02.514.16.53 - formation@barreaudebruxelles.be
- Charleroi : Mme Valérie Degraeve, secrétariat permanent du barreau de Charleroi, Palais de justice, avenue Général Michel, 2, 6000 Charleroi
Tél. 071.20.07.03 - Fax 071.20.07.04 - cup@barreaudecharleroi.be

L'enregistrement de ces données par la Commission Université-Palais au sein de la Faculté de droit de l'U.Lg., représentée pour les inscriptions à Liège, par Me Véronique d'Huart, pour celles à Bruxelles, par le Bâtonnier en exercice et pour celles de Charleroi, par Mme Valérie Degraeve, responsables de leur traitement, est effectué en vue du contrôle de l'accès aux conférences, envoi et suivi des commandes d'ouvrages, facturation, envoi d'informations promotionnelles sur les conférences, ce à quoi vous consentez expressément en remplissant la présente. Conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée, vous disposez à tout moment du droit d'accès et de rectification de ces données. La politique de la Commission Université-Palais en matière de protection de la vie privée est disponible à l'URL <http://www.droit.ulg.ac.be/cup>. Tout renseignement concernant le traitement peut être obtenu à la Commission de la protection de la vie privée, Rue de la Presse, 35 - 1000 Bruxelles.